



LA COMMUNE DE VILLERUPT

(9 755 habitants - Meurthe-et-Moselle)

Membre de la CCPHVA, communauté de commune de 27000 habitants au cœur d'une Opération d'Intérêt National et proche du Luxembourg

RECRUTE

(Fonctionnaire ou non titulaire de droit public)

Un/Une Responsable ALSH **Poste à temps complet (35h/semaine)** **à pourvoir à compter du 1^{er} Mars 2020**

Vous serez en charge de la Direction de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaire « Moins de 12 ans » et de la Direction de l'ALSH extrascolaire et scolaire « Club Ados ».

Vous serez placé sous l'autorité directe de la Responsable du Service-Enfance - Enseignement du Pôle Vie de la Cité.

◆ Missions sous l'autorité de la Responsable du Service Enfance-Enseignement

- **Chargé(e) de :**
 - Participer à la définition des orientations stratégiques du PEDT.
 - Elaborer et valoriser le projet pédagogique des accueils extrascolaires « moins de 12 ans » et « Club Ados » (programme d'activités annuel, fil rouge conducteur, ateliers thématiques, projets d'animation, mise en place d'un réseau d'acteurs, faire appel à des intervenants, bilans d'activités, évaluation...),
 - Elaborer, d'organiser, de planifier et d'animer les activités qui en découlent,
 - Encadrer et piloter l'équipe : deux adjoints-référents titulaires du BAFD et l'équipe d'animation à effectifs variables, titulaires du BAFA (tableau de suivi de présence-plannings-congés-remplacements...),
 - Organiser un fois par an un séjour de vacances avec les jeunes adolescents dans le cadre d'un projet construit,
 - Assurer le suivi administratif et budgétaire des activités extrascolaires des « moins de 12 ans » et du « club ados » (pièces administratives-régies de recettes et régie d'avance-rédaction de rapports présenté au bureau Municipal et Conseil Municipal-achats- élaborations des bons de commande- bilan de fonctionnement des ALSH...),
 - Gérer, en tant que Directeur des ALSH, les déclarations DDCS et élaborer les documents de déclarations et de suivi sollicités par la CAF.
 - Gérer, en tant que référent BAFA, les dossiers des jeunes pris en charge par la Ville et suivre leur parcours de formation.

- Mettre en valeur les projets et activités des centres (promotion et communication en lien avec le service communication).
- Assurer la gestion de l'équipement (veiller aux règles d'hygiène et de sécurité et au respect de la réglementation en matière d'accueil collectif de mineurs, élaborer et mettre à jour le règlement intérieur de la structure, gestion des locaux...)

◆ Profil :

Fonctionnaires titulaires relevant de certains corps et cadres d'emplois (arrêté du 20 mars 2007)

Agents contractuels :

- Titulaires du BAFD
- Personnes titulaires d'un diplôme, titre ou qualification figurant sur la liste de l'arrêté du 9 février 2007 et justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs dont une au moins en accueil collectifs de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les 5 ans qui précèdent (arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction).

Niveau requis :

- Connaissance et application de la réglementation « ACM » liée au domaine
- Etre à l'écoute et savoir dialoguer avec le public concerné
- S'adapter à la diversité sociale et culturelle des jeunes
- Capacité de coordination d'équipe et de travail avec des interlocuteurs multiples
- Qualités relationnelles et sens de la communication (parents-services partenaires-prestataires de services...)
- Connaissance des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique
- Grande disponibilité (cycles de travail)
- Respect des obligations de neutralité, discrétion et confidentialité.
- Titulaire du permis B

◆ Horaires :

- Affectation : Mairie de Villerupt / Pôle Vie de la Cité / Service-Enfance Enseignement situé à l'Espace Jeunesse Rue Henri Wallon- 54 190 Villerupt
- Cycles de travail :
 - Périodes extrascolaires (ALSH « Moins de 12 ans » et « Club Ados ») : petites vacances scolaires (hors vacances de Noël) et vacances d'été
 - Période scolaire (ALSH « Club Ados ») : mercredi-vendredi-samedi.

◆ **Rémunération :**

Fonctionnaire : Rémunération statutaire – Régime indemnitaire – Protection sociale complémentaire –

Contractuel : Rémunération 1^{er} échelon du grade – Régime indemnitaire – Protection sociale complémentaire -

Renseignements :

Mme Valérie DUQUESNE, Directrice Pôle Vie de la Cité – Tél 03.82.89.94.15
ou

Madame Annick TAMIOZZO, Responsable du Service Enfance-Enseignement –
Tél 03.82.89.94.12

Lettre de motivation manuscrite avec photo et CV à adresser à

Monsieur le Maire

5, Avenue Albert LEBRUN – BP 70

54190 VILLERUPT

email : drh@mairie-villerupt.fr

Dernier délai de réception des candidatures le 17 février à 18H